



# DIRECTION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

## Pôle Plan de Performance Fédéral (PPF)

PV 81 DTD-PPF/10 Réunion du 15/11/2018

**Assistent par téléphone:** Mrs Pierre-Yves BERNIER, Jordan CHAMPAGNAT, Thomas LETRECHER, Sébastien VIAULT

**Excusés :** Victor BRIEND, Valentin BRUNET, Danny FEZEU, Mario SAVARINO, Tony SIOPATHIS.

### SUIVI DE LA PARTICIPATION AUX CPD

#### RAPPEL

##### **Extrait annuaire LBFC :**

- c) Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu par un stage de préparation, de sélection ou d'une rencontre inter-ligues, inter-districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.*
- d) Il est tenu de répondre aux convocations adressées par le secrétariat de la Ligue ou des Districts à son adresse personnelle (ou celle du tuteur légal) avec copie à son club d'appartenance et d'observer les directives qui lui sont données.*
- f) Tout club ayant conseillé à l'un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles de sanctions prévues à l'article 209 des RG.*
- h) S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de la suspension.*
- i) Un club qui fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle durant la période de suspension, a automatiquement match perdu, même sans réclamation, conformément aux dispositions de l'article 187 des RG.*

#### CPD U12 (22 et 29 octobre)

Absence des joueurs **MAGNIEN Bastien, BENEDICT Rodolphe et BENEDICT Théodore** (US Meursault), du 22 et 29 octobre 2018

- Attendu le mail du club de l'US Meursault, précisant les raisons des absences
- Attendu que les voyages, notamment à l'étranger sont programmés bien avant le départ,
- Attendu que les familles n'ont adressé aucune excuse de l'absence programmée de leur enfant

**La commission applique le règlement ci-dessus et sanctionne les joueurs MAGNIEN Bastien, BENEDICT Rodolphe et BENEDICT Théodore d'1 match de suspension.**

Absence des joueurs **BOULOGNE Marius, DELPLASE Nathan, TUAN Mattéo** (AS Quetigny), du 22 octobre 2018, **CERDEIRA Yann** (AS Quetigny) du 22 et 29 octobre 2018

- Attendu le mail du club de l'AS Quetigny, ne connaissant pas les raisons des absences de leurs joueurs,
- Attendu que les joueurs BOULOGNE Marius et TUAN Mattéo sont inscrits sur les feuilles de match du tournoi en salle de l'USCD pour l'équipe de l'AS Quetigny,
- Attendu que les familles n'ont adressé aucune excuse de l'absence de leur enfant

**La commission applique le règlement ci-dessus et sanctionne les joueurs BOULOGNE Marius, DELPLASE Nathan, TUAN Mattéo, CERDEIRA Yann d'1 match de suspension.**

Absence des joueurs **SISSOKHO Alex-Emile** (Longvic) le 22 octobre 2018 et **BAMENGA Jordan** (ALC Longvic) le 29 octobre 2018

- Attendu qu'à la date d'une 15 novembre 2018, la demande de la commission est restée sans réponse

**La commission applique le règlement ci-dessus et sanctionne les joueurs SISSOKHO Alex-Emile, BAMENGA Jordan (ALC Longvic) d'1 match de suspension.**

Absence des joueurs **GAZHARIAN Aren** (UCCF), **LADARE Aron**, **PIERRE Gabin** (AS Cessey), **TETARD Jonas**, **GARCIA Tristan** (Ouges FC) le 22 et 29 octobre 2018 et des joueurs **LEROUX Bastian** (ASI Vougeot), **FALLOT Donovan**, **PETIT Evan** (UCCF) le 29 octobre 2018.

- Attendu qu'à la date d'une 15 novembre 2018, la demande de la commission est restée sans réponse

**La commission applique le règlement ci-dessus et sanctionne les joueurs GAZHARIAN Aren** (UCCF), **LADARE Aron**, **PIERRE Gabin** (AS Cessey), **TETARD Jonas**, **GARCIA Tristan** (Ouges FC) **LEROUX Bastian** (ASI Vougeot), **FALLOT Donovan**, **PETIT Evan** (UCCF) d'1 match de suspension.

Absence du joueur **MORIN Nathan** (SC Vitteaux), **DOMINGUEZ Maxime** (Bessey les Citeaux),

- Attendu l'information donnée directement sur place par un accompagnateur du club au responsable
- Attendu le mail des clubs corrélant l'information donnée le jour même de l'absence au responsable

**La commission prend note et dit l'absence excusée des joueurs concernés.**

La commission transmet à la commission des compétitions pour contrôle des feuilles de match.

**Prochaine réunion le jeudi 13 décembre 2018 à 9h15.**

**Le Président : P-Y Bernier**

**Le Secrétaire de séance : S.Viault**